



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Prytanee national militaire

Question orale n° 888

### Texte de la question

M. Antoine Joly appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la reorganisation de nos forces armées actuellement en cours de réflexion, qui alimente les craintes de la part des personnels, notamment civils, du Prytanee militaire de La Fleche sur son avenir et sa place dans le nouveau dispositif. Compte tenu de l'histoire de cette institution, de son rôle social qui dépasse le caractère militaire et de son importance pour la préparation aux différents concours des écoles militaires, le Prytanee militaire de La Fleche joue, aujourd'hui, un rôle irremplaçable. Il est également pour la région flechoise un atout majeur par la notoriété qu'il offre à La Fleche et par les retombées économiques liées à l'établissement. Pour ces raisons, il souhaite obtenir des informations sur l'avenir de cet établissement afin de répondre aux craintes exprimées localement.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Antoine Joly a présenté une question no 888.

La parole est à M. Antoine Joly, pour exposer sa question.

M. Antoine Joly. Le Président de la République annoncera ce soir des propositions pour reformer notre système de défense. D'ores et déjà, on sait que le format des armées devra être revu à la baisse. C'est dans ce contexte que les personnels, notamment civils, du prytanée militaire de La Fleche m'ont fait part de leur inquiétude et de leurs remarques.

Le prytanée militaire de La Fleche est un établissement prestigieux. Nous fêtons cette année le quadricentenaire de Descartes, qui en a été l'élève, comme M. Roulet, qui vient d'être nommé à la tête de Thomson - deux exemples qui montrent la renommée de cet établissement. On sait moins qu'il joue un rôle très important dans le domaine social, puisqu'il permet aux enfants non seulement de militaires mais aussi de fonctionnaires, notamment ceux qui ont un poste dans des pays francophones, de bénéficier d'une scolarité continue dans un établissement de qualité.

Bien sûr, c'est aussi un établissement qui a une vocation militaire, puisqu'il prépare aux écoles militaires. Il joue donc un rôle très important, par la qualité de sa formation, dans le recrutement de nos armées.

Pour toutes ces raisons, le prytanée militaire doit continuer à jouer un rôle dans notre système de défense.

J'insiste aussi sur son importance économique pour toute la région flechoise, non seulement par la notoriété qu'il donne à la ville de La Fleche, mais aussi par les retombées économiques nombreuses dues à la présence des personnels civils et militaires et des professeurs.

Par conséquent, je souhaite que le Gouvernement puisse apaiser les craintes des personnels en leur donnant les réponses qu'ils attendent.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie.

Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie. Monsieur le député, votre question éclaire bien les interrogations que suscite, auprès des personnels civils et militaires du ministère de la défense, l'imminence de décisions importantes sur le format et l'organisation des armées.

Aussi, le ministre de la défense a-t-il le souci constant de leur apporter, chaque fois que cela est possible, les éléments d'information relatifs à l'avenir des structures qui les emploient. Dans cet esprit, il réunira dans les tout prochains jours ces personnels civils et militaires du ministère de la défense ou leurs représentants, pour expliquer et commenter les décisions du chef de l'Etat.

Vous savez que ces décisions auront des implications non seulement sur les forces armées, mais aussi sur leur environnement et sur leurs organismes de formation. Néanmoins, je puis vous assurer qu'à ce stade aucune orientation n'a encore été définie concernant l'avenir des lycées et collèges militaires. Le ministre de la défense connaît bien la valeur et le prestige historique d'une institution aussi renommée que le Prytanée national militaire de La Flèche, ainsi que l'attachement que lui portent les familles de militaires. Aujourd'hui, aucune justification ne paraît susceptible de remettre en cause sa pérennité.

M. le président. La parole est à M. Antoine Joly.

M. Antoine Joly. Je vous remercie, madame le secrétaire d'État, de m'avoir apporté les apaisements que je souhaitais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joly Antoine](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 888

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 1996, page 835

**Réponse publiée le :** 23 février 1996, page 1080

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 février 1996